

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 11 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, les onze juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué le quatre juin deux mil vingt, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Raymond DEGRYSE, maire.

**Etaient présents :** Nelly CHARDON, Joëlle COURTOIS, Margarida RODOT, Aline CHARDON - Yves ERFORT, François COLLET, Michaël BERTRAND, Michel HUET, Julien THOMINET, Marc LE PECHON.

**Absent (es) excusé (es) :**

Mme Maud HENRY, secrétaire de mairie assistait à la séance.  
Secrétaire de séance : M. Julien THOMINET

### **1er point l'ordre du jour : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 mai 2020**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **2ème point de l'ordre du jour : Délégation du conseil municipal au maire**

Monsieur le maire explique qu'en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale une partie des délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT peut être donné au maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir au maire pour la durée de son mandat pour les dispositions suivantes :

- Procéder, dans la limite de 50 000.00 euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- Passer les contrats d'assurance.
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600.00 euros.
- Régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

- Réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant qui sera autorisé par le conseil municipal.
- Procéder aux dépôts des demandes d'autorisation d'urbanisme relatif à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens communaux.

Le maire prend acte qu'il rendra compte à chaque réunion de conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

### 3ème point de l'ordre du jour : Délégation et régime indemnitaire des élus

Monsieur le maire informe le conseil municipal que M. François COLLET, 1<sup>er</sup> adjoint, est délégué aux affaires scolaires, et M. Michaël BERTRAND, 2<sup>ème</sup> adjoint, est délégué aux Travaux.

Concernant les indemnités des élus, monsieur le maire et les adjoints, ne souhaitent pas bénéficier de la revalorisation du montant des indemnités, (991.80€ pour le maire et 385.05€ pour l'adjoint) mais rester au taux actuel.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De fixer l'indemnité du maire à compter du 27 mai 2020 au taux de 17% de l'indice brut 1027 soit  $3889.40\text{€} \times 17\% = 661.20\text{€}$
- De fixer l'indemnité des adjoints à compter du 27 mai 2020 au taux de 6.6% de l'indice brut 1027 soit  $3889.40\text{€} \times 6.6\% = 256.70\text{€}$

Cette indemnité sera versée mensuellement.

### 4ème point de l'ordre du jour : Mise en place des commissions obligatoires

- **Commission communale des impôts directs :**

Monsieur le maire fait lecture des 24 contribuables proposés à la demande des services fiscaux. Une liste de 12 personnes (6 titulaires et 6 suppléants) sera choisie par le service des impôts pour faire partie de la commission des impôts qui a pour rôle l'évaluation des propriétés bâties et non bâties.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte la liste présentée.

- **Commission communale de révision des listes électorales (REU) :**

Monsieur le maire explique que dans les communes de moins de 1 000 habitants, la commission est composée (art. L 19 du code électoral)

- d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal. Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission.

- d'un délégué de l'administration désigné par le préfet ;

- d'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de nommer M Marc LE PECHON pour siéger au sein de la commission.

- **Commission d'appel d'offres :**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a nommé

Titulaires : Michaël BERTRAND  
Julien THOMINET  
Michel HUET

suppléants : Joëlle COURTOIS  
Nelly CHARDON  
François COLLET

**5ème point de l'ordre du jour : Mise en place des commissions communales**

Voir tableau joint

**6ème point de l'ordre du jour : nomination des délégués des syndicats auxquels la commune appartient**

A l'unanimité, le conseil municipal, a nommé :

➤ **Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)**  
Titulaire : François COLLET      Suppléant : Raymond DEGRYSE

➤ **Syndicat département d'énergie de l'Yonne (SDEY) :**  
Titulaire : Raymond DEGRYSE  
Suppléant : Michel HUET

➤ **Syndicat intercommunal du collège de Chablis :**  
Titulaire : Raymond DEGRYSE  
Suppléant : Joëlle COURTOIS

➤ **Syndicat bassin Serein : (sous réserve voir avec 3CVT)**  
Titulaire : Yves ERFORT  
Suppléant : Michel HUET

➤ **Comité d'action sociale (CNAS)**  
Délégué du conseil : François COLLET  
Délégué du personnel : Maud HENRY

➤ **Délégué défense :**  
Michel HUET

**7ème point de l'ordre du jour : Redevance d'occupation du domaine public**

➤ EDF : monsieur le maire fait part au conseil municipal que la redevance d'occupation du domaine public par l'EDF s'élève à 212.00 euros pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette redevance pour l'année 2020 et dit que cette redevance soit pour la durée du mandat prélevée à EDF chaque année suivant le taux de revalorisation en vigueur.

➤ Ouvrages de télécommunications : Monsieur le maire fait part au conseil municipal que la RODP relative aux ouvrages de télécommunications électroniques s'élève pour l'année 2020 à 176.00€  
Artère aérienne : 0.362 km x 55.54€ = 20.11€ soit arrondi = 20.00€  
Artère en sous-sol : 3.742 km x 41.66€ = 155.89€ soit arrondi = 156.00€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette redevance pour l'année 2020 et dit que cette redevance soit pour la durée du mandat prélevée à Orange, chaque année, suivant le taux de revalorisation en vigueur.

- GRDF : A ce jour le coefficient de revalorisation n'est pas encore connu. En 2019 le montant était de 209.00€  
1952 mètres sont exploités sur notre commune.  
La revalorisation est calculée comme suit :  
 $PR_{2020} = [(0.035 \times L) + 100] \times \text{coefficient}$ .

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette redevance et dit que celle-ci soit pour la durée du mandat prélevée à GRDF, chaque année, suivant le taux de revalorisation en vigueur.

**8ème point de l'ordre du jour : Dossier FREE**

Il est décidé de reporter le débat du dossier FREE à la réunion du jeudi 25 juin 2020, après la rencontre prévue avec M. Torres de l'agence FREE.

**9ème point de l'ordre du jour : Affaires diverses**

- La 3CVT va boucher les nids de poule dans la semaine 25.
- Monsieur le maire a demandé un devis pour la réparation de la débroussailleuse.
- Le contrôle des extincteurs de la commune est prévu fait samedi 13 au matin.
- Une date sera décidée pour la visite du patrimoine communal.
- M Erfort demande l'état d'avancement des travaux de rénovation de l'éclairage public = les entreprises ont pris du retard suite au confinement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 30

Le maire  
Raymond DEGRYSE

Le secrétaire de séance  
Julien THOMINET

# commissions communales

---

## **FINANCES :**

F. COLLET - M. BERTRAND - J. THOMINET - M. LE PECHON

## **BATIMENTS COMMUNAUX – BOIS COMMUNAUX – CHEMINS – URBANISME :**

M. BERTRAND - Y. ERFORT - M. HUET - F. COLLET - N. CHARDON -  
M. RODOT

## **CIMETIERE**

N. CHARDON

## **ACTION SOCIALE :**

J. COURTOIS - N. CHARDON - M. RODOT - A. CHARDON

## **SIVOS + SCOLAIRE :**

Titulaires : - F. COLLET - R. DEGRYSE - A. CHARDON

Suppléants : J. THOMINET - N. CHARDON

## **FETES ET CEREMONIES – JEUNES :**

M. RODOT + TOUT LE CONSEIL

## **APPEL D'OFFRES :**

Titulaires : M. BERTRAND - J. THOMINET - M. HUET

Suppléants : J. COURTOIS - N. CHARDON - F. COLLET

## **COMMISSION DE REVISION DES LISTES ELECTORALES (REU)**

M. LE PECHON

## **COMMISSION COMMUNICATION**

M. RODOT - F. COLLET - M. BERTRAND - M. LE PECHON - M. HUET

## **COMMISSION SECURITE – PLAN DE SAUVEGARDE**

F. COLLET